

**D – 2026/24**

**MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC**  
8 place Raoul Larche  
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

**L’an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,**

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s’est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

**Étaient présents :**

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

**Étaient excusés(es) avec procuration :**

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHET

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

**Était absente :** Madame Déborah Marie MARTIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Florion GUILLAUD.

**OBJET : Aide à l’acquisition de récupérateurs d’eau de pluie pour l’année 2026**

Afin de contribuer à répondre aux enjeux liés à la protection de l’environnement et à la préservation des ressources naturelles du territoire, la commune a souhaité depuis l’année 2023, encourager les habitants qui le souhaitaient à s’équiper d’un récupérateur d’eau de pluie par la mise en place d’une aide financière.

Il est proposé de renouveler l’aide communale à l’acquisition de récupérateurs d’eau de pluie pour l’année 2026.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir les dynamiques individuelles en matière de gestion raisonnée de la ressource eau
- Aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau
- Aider à adapter les comportements au changement climatique

L’aide communale pour l’acquisition d’un récupérateur d’eau de pluie serait mise en place en 2026 dans la limite des crédits disponibles et d’une aide par foyer : une aide financière de 30 € pour l’achat d’une cuve de récupération d’eau de pluie entre 150 et 300 litres, ou une aide financière de 50 € pour l’achat d’une cuve de récupération d’eau de pluie de plus de 300 litres.

Une somme de 1 000 € serait inscrite au budget primitif 2026, au compte 65741, pour permettre cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- approuve la contribution communale au financement à hauteur de 30 € pour une cuve de 150 à 300 litres et de 50 € pour une cuve de plus de 300 litres ;
- approuve le règlement fixant les modalités de subvention pour l'aide financière à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- dit que 1 000 € seront inscrits au budget primitif 2026, au compte 65741 ;
- autorise le maire de la commune à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire,



Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 MARS 2026

Le secrétaire,

Florion GUILLAUD